

Il y a beaucoup à dire, je serais le plus bref possible. Je signale que j'habite à Bilieu, à côté du lac de Paladru et que j'emprunte de temps en temps ces chemins aussi bien à pied, en vélo et en mototrail, que ces chemins sont praticables dès aujourd'hui à la pratique du vélo et que je ne rencontre pratiquement jamais personne sur ces parcours.

1-Les chemins ruraux sont des voies de communication souvent ancestrales appartenant aux communes et affectés à l'usage du public. Ils appartiennent au patrimoine communal et sont ouverts à tous les usagers (y compris les véhicules motorisés homologués par l'Etat et obligatoirement assurés). Bien souvent le passage de véhicules entretient ces chemins, la commune n'ayant pas l'obligation (et généralement les moyens) de les entretenir. Ce projet de véloroute va transformer en Isère, 12kms de chemins ruraux en voies dédiées aux cyclotouristes, c'est donc une privatisation du domaine public et une privation de liberté pour certains citoyens. Or cette affectation à l'usage du public des chemins ruraux ne peut être remise en cause par une simple décision administrative. Pour aliéner un chemin rural il faut prouver que ce chemin n'est plus utilisé depuis au moins 30 ans ce qui n'est pas le cas.

Alors faut-il interdire le passage au jeune avec son cyclomoteur et le forcer à rejoindre la route ? Pourquoi interdire au cavalier le passage sur ce chemin ? dois-on vraiment transformer ces chemins praticables en vélo dès aujourd'hui en une vélo route de 3 mètres de large et transformer cet environnement naturel en une vélo route fléchée et barder de panneaux d'interdiction ? et pourquoi vouloir concentrer les autres usagers sur des routes secondaires à fort trafic, augmentant l'insecurité alors qu'il faudrait plutôt tout faire pour diluer le trafic sur les chemins existants voir même réouvrir des chemins ruraux existants sur le cadastre mais accaparés par des riverains ou labourer au nom du remembrement des parcelles agricoles? Et finalement pourquoi fermer de façon permanente ces chemins ruraux alors que la fréquentation des cyclotouristes sera fortement saisonnière, limité au mois de Juillet et Aout, je suis riverain du lac de Paladru et je le constate chaque année. Et que dire de la piste cyclable autour du lac du Paladru qui est très peu utilisé par les vélos qui préfèrent circuler sur la route....

2-Votre approche de la création de véloroute dédié au cyclotourisme me dérange fondamentalement. En effet, sous le couvert de « la cohabitation des usages » vous vous éloignez du vivre ensemble et des valeurs de liberté de circuler sur l'espace public, la fraternité et l'égalité pour tous qui sont les fondements de notre république. En effet, vous privatisez de façon permanente un espace « naturel » pour quelques privilégiés saisonniers sous prétexte qu'ils circulent en vélo, pour le respect de la biodiversité. Je signale simplement que les principales raisons de la perte de la biodiversité sont le foncier, la surexploitation des ressources naturelles.... voir pour plus d'information ce lien du gouvernement <https://biodiversite.gouv.fr/les-5-pressions-responsables-de-leffondrement-de-la-biodiversite> . Votre projet contribue à la stigmatisation et la ségrégation des usagers voir au développement des incivilités : Il faut en finir avec

l'hypocrisie et rétablir l'égalité de droit pour tous les citoyens et la liberté de circulation sur le territoire inscrit dans la constitution de notre pays.

Pourquoi ne pas développer un code des chemins à la manière d'un code de la rue des zones urbaines dans le code de la route. Spécifier l'usage des chemins ruraux dans le code de la route ne peut que favoriser la convivialité et la qualité de vie pour tous les usagers à la campagne, habitants et touristes, ce qui n'existe pas aujourd'hui.

Je propose une nouvelle démarche pour qu'une approche rurale des règles du Code de la route soit prise en compte dans les chemins ruraux à vocation publique. L'objectif est de favoriser l'accès aux chemins ruraux pour tous les usagers avec des mesures importantes : le principe de prudence, les zones de partages et le respect de chaque usager ainsi que le développement d'un maillage plus dense d'itinéraires accessible à tous. Cette démarche marque une rupture avec tout ce qui s'était fait dans ce domaine depuis des décennies, où l'interdiction et la stigmatisation de certains usagers sont la règle.

Parallèlement à cette démarche, des actions de prévention, d'entretien voire de résurrection des chemins ruraux doivent être menées pour sauvegarder ce patrimoine ancestral et développer un réseau permettant de supporter une mobilité verte entre communes ainsi que la demande croissance des activités de tous les sports nature. Face au défi du développement des sports nature et son enjeu de santé publique prôné par les organisations départementales et régionales, il faudrait également s'attacher à la renaissance d'itinéraires sur l'ensemble du territoire en favorisant la reconquête des chemins ruraux oubliés.

3-Enfin, vous n'êtes pas sans savoir les problèmes de surtourisme que notre région subit chaque saison et en particulier autour des lacs alpins. Pourquoi faut-il vouloir promouvoir ces lieux déjà hyper fréquentés en été et essayé de faire venir encore plus de touristes ? Avez-vous imaginé votre future zone de repos ouverts aux seuls cyclotouristes à Charavines un dimanche matin, jour de marché, ou il est déjà devenu impossible de se garer avec en plus la fréquentation de la plage ? Déjà sur Biliou nous avons en été une brigade de gendarmes saisonnière, brigade qui recevra 2 gendarmes supplémentaires cette été 2026 si mes informations sont exactes. Et, c'est en été et uniquement en été aussi que les ambulances sillonnent les routes autour du lac pour secourir les touristes, et je ne parle pas des bruyantes soirées « rêve parties » du camping Robert de Charavines qui empêchent les habitants de dormir certains weekends à la saison estivale.

Finalement, la nature doit rester accessible à tous — à condition de la parcourir avec respect, humilité, et cultiver le vivre ensemble. Pour préserver la nature, il faut faire évoluer les pratiques, pour un partage plus silencieux, plus propre, tournée vers les mobilités électriques au sens large pas seulement les vélos électriques et sans

dénaturer les chemins. Il y a fort à faire mais certainement pas développer des véloroutes .